

## Commentaires formulés à la suite de la demande de dérogation mineure

1800, rue Duvernay

### Commentaire 1

Lorraine Péloquin  
2020-06-09 à 08:42

Bonjour, installation d'une nouvelle clôture 2,44 est un ajout bien pensé afin d'avoir un cachet plus intime et donner un décor plus chaleureux, il y a toujours place à amélioration. Leur cour arrière était contigu avec une ruelle et un imposant immeuble de tôle beige qui a pour fonction de Mosqué maintenant (Centre islamique maskoutain) qui était autrefois un cinéma (commercial) merci.

---

### Commentaire 2

Daniel Malenfant  
2020-06-11 à 11:02

Bonjour, Avant de vous donner mes commentaires sur cette dérogation mineure, j'aimerais vous dire que je comprends qu'il faut que la réglementation soit telle qu'elle est et que certains allègements (dérogations) peuvent être nécessaires. Mais ces allègements ne doivent pas empiéter sur les droits de leurs voisins. Concernant cette demande de dérogation mineure pour installer une clôture de 8 pieds de haut, je vous ferai le même commentaire que je vous ai fait lors de la consultation publique qui aurait dû avoir lieu le 20 avril 2020. S'ils veulent plus d'intimité, pourquoi ne se posent-ils pas une haie de cèdres comme tout le monde. C'est pourtant si simple à installer et offre l'intimité désiré. Mais ici, pour cette clôture, on ne parle pas seulement d'un pouce ou 2 de plus, mais bien de 2 pieds de plus que la réglementation en vigueur. De plus, dans la dérogation mineure, il n'est nullement question que cette clôture se prolonge de 1,8m sur les lignes latérales tel qu'il est décrit dans le document de présentation. Je croyais qu'à la Ville, le service de l'urbanisme veillait à l'application de la réglementation pour la protection des droits et usages de tous les citoyens. Je croyais que le CCU veillait aussi à l'application de cette réglementation. Et finalement, le Conseil aussi. En acceptant cette dérogation, comme celle du 605 rue de l'Union (distance de 0,5m limite latérale), vous dites à tous les citoyens de St-Hyacinthe qu'ils devront tous vérifier, et ce, à toutes les semaines, s'ils n'auront pas un voisin qui fera une demande pour installer une clôture en broche barbelée ou un garage/cabanon à 1 pied de la limite de son terrain. Vous me direz que c'est défendu d'installer une clôture en broche barbelée, mais c'est aussi défendu d'installer une clôture de 8 pieds de haut. Ce faisant, tous les citoyens devront vérifier tous les avis publics pour vérifier si leurs droits à la 'jouissance' de leurs propriétés ne risquent pas d'être affectés ainsi que sa valeur. Je me demande si cette demande n'est pas liée au Centre Islamique Maskoutain qui est leur voisin arrière? Je me demande si cette demande n'est pas basée sur un 'principe' d'intolérance? Si c'est vraiment le cas, est-ce que vous allez cautionner cette intolérance? Comme je vous l'ai dit, une bonne haie de cèdres devrait répondre à tous les besoins d'intimités, et ce, tout en respectant la réglementation en vigueur.